

RÈGLEMENT TECHNIQUE
AÉROBIC
2023-2024



Sommaire

| | Pages |
|---|-------|
| 1. Organisation FFGym | 02 |
| LES NIVEAUX DE PRATIQUE | 03 |
| L'ORGANISATION TERRITORIALE | 04 |
| LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES | 06 |
| LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES | 07 |
| ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ | 08 |
| COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ | 10 |
| 2. Organisation Compétitive AÉROBIC | 11 |
| TABLEAU SYNOPTIQUE | 12 |
| L'ACTIVITÉ AÉROBIC | 13 |
| FÉDÉRAL | 14 |
| PERFORMANCE | 20 |
| ÉLITE | 24 |
| 3. Règlementation générale | 25 |
| GÉNÉRALITÉS | 26 |
| MÉDICAL | 27 |
| ORGANISATION DES COMPÉTITIONS | 28 |
| GESTION INFORMATIQUE | 30 |
| AUTORITÉS DÉCISIONNELLES | 32 |
| GYMNASTES | 33 |
| ENTRAÎNEURS | 34 |
| JUGES | 35 |
| TENUES | 36 |

PRÉAMBULE

Les événements compétitifs prévus au calendrier national 2022-2023 ont tous pu être réalisés et l'ensemble des acteurs concernés ont tout mis en œuvre pour en assurer la réussite : gymnastes, entraîneurs, juges, dirigeants et organisateurs.

La saison 2023-2024 s'annonce être dans la continuité de la précédente, avec peu de modifications règlementaires importantes et seulement quelques ajustements au niveau des programmes compétitifs, dans la continuité des évolutions récentes.

Dès le début 2024, la gestion administrative des juges s'intégrera dans la chaîne des outils FFGym et permettra notamment :

- L'engagement des juges et la définition du responsable des Juges dans EngaGym,
- La constitution des jurys dans un nouvel outil OrdoJuge, lié à OrdoGym
- L'ajustement dans ScoreGym le jour de la compétition
- La mise en ligne du carnet de Juge sur un site internet dédié

Après sa mise en place la saison dernière en GAM, GAF et GR, le déploiement des compétitions de proximité se poursuit en TR, GAC, et AER. Ce nouveau format compétitif, novateur en termes de modalités d'organisation et d'évaluation, permet à un large public d'accéder à la compétition.

Nous vous invitons à lire les pages suivantes pour prendre connaissance plus en détail des nouveaux règlements techniques spécifiques à ces disciplines.

Bonne saison compétitive 2023-2024 à toutes et à tous.



1.

Organisation FFGym

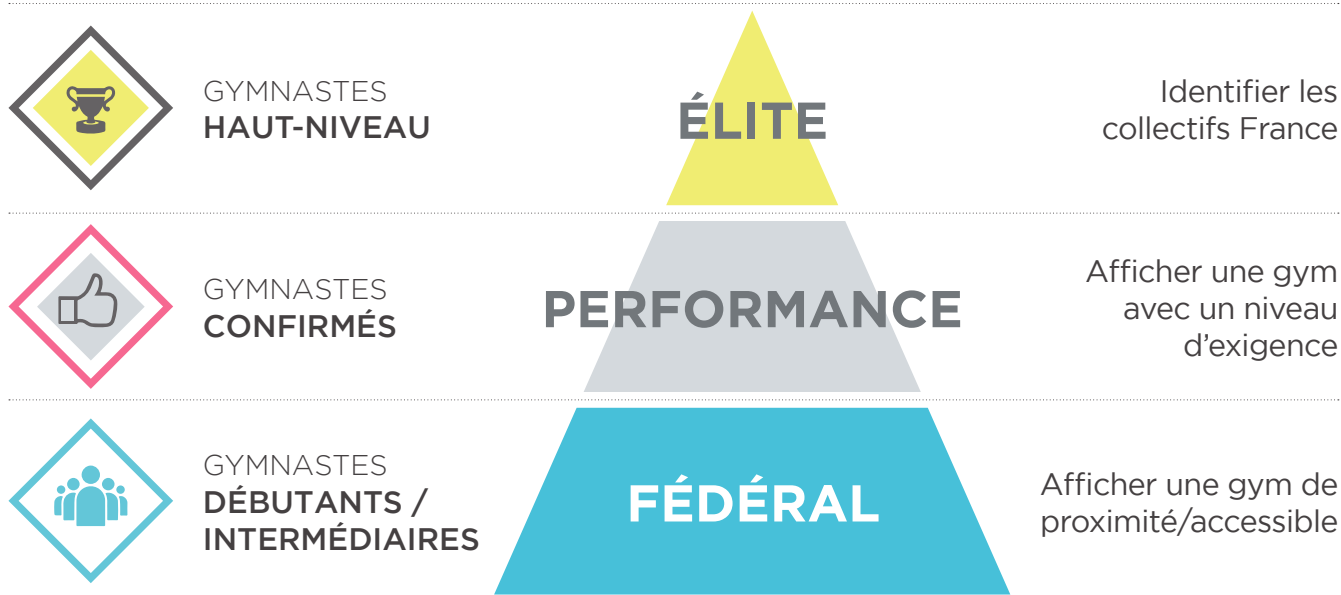
- p03 LES NIVEAUX DE PRATIQUE
- p04 L'ORGANISATION TERRITORIALE
- p06 LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES
- p07 LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES
- p08 ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ
- p10 COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ



LES NIVEAUX DE PRATIQUE

3 PROFILS DE GYMNASTES

3 BESOINS POUR LA FFGYM



Le FÉDÉRAL et la PERFORMANCE sont deux pratiques distinctes de niveau différent



D'où l'importance pour chaque niveau de proposer un environnement qui lui est propre, avec ses spécificités

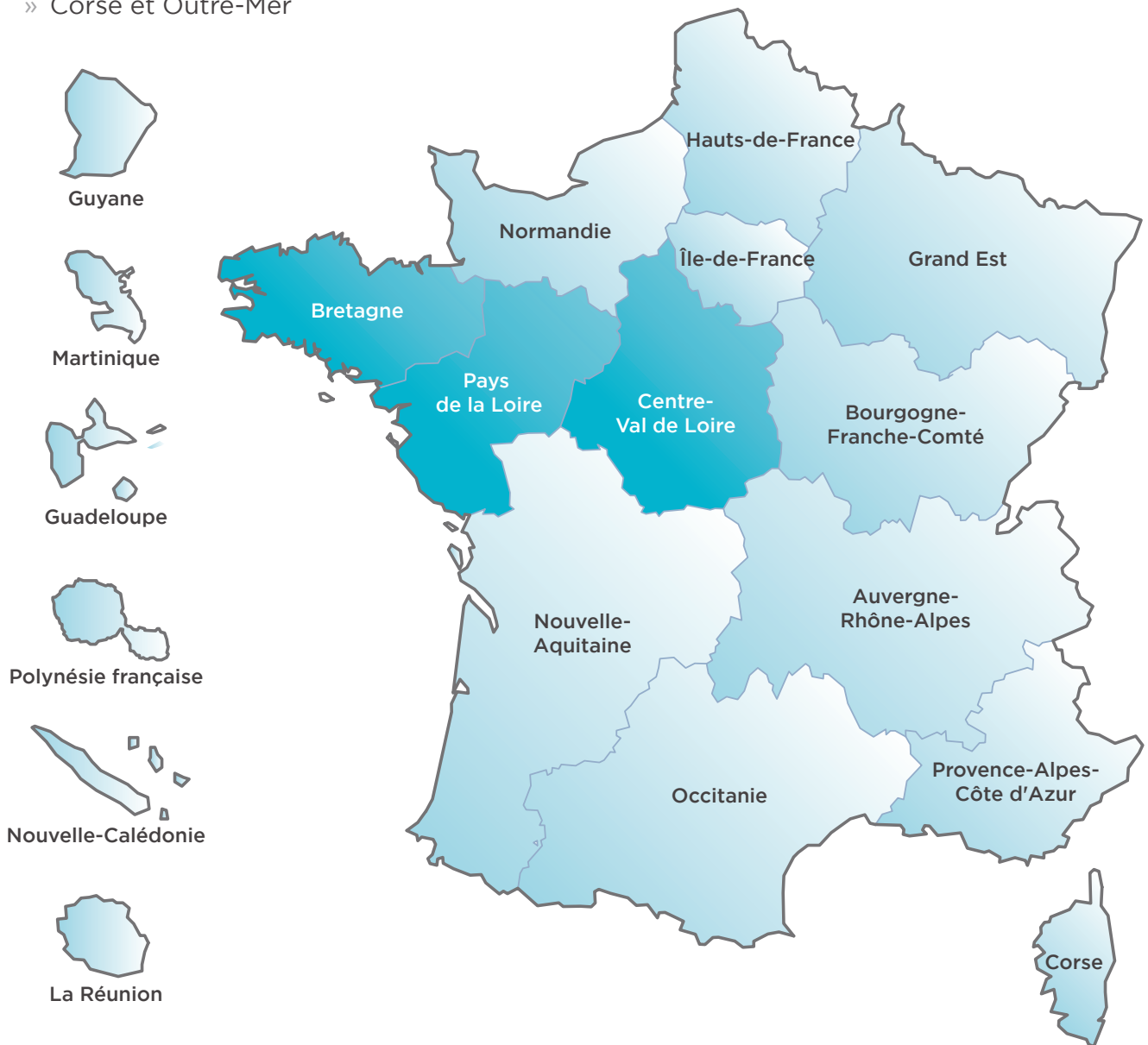


L'ORGANISATION TERRITORIALE

LES ÉCHELONS TERRITORIAUX

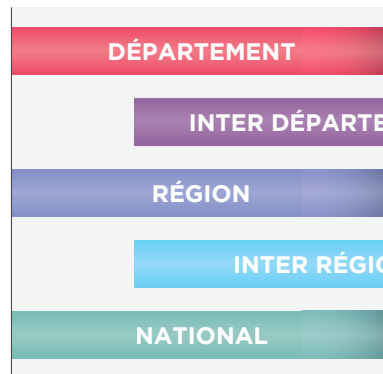
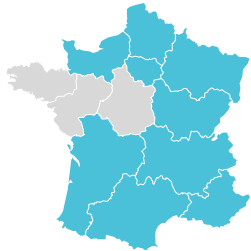
3 organisations :

- » Régions avec fusion et PACA
- » Régions sans fusion
- » Corse et Outre-Mer





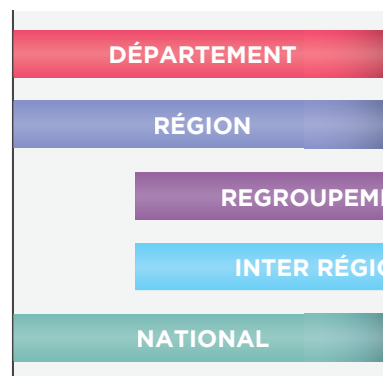
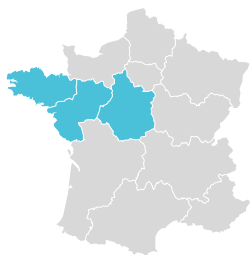
RÉGIONS AVEC FUSION ET PACA



Périmètre défini par les comités régionaux, selon les orientations fédérales

TR, TU, GAC, AER

RÉGIONS SANS FUSION



Bretagne + Pays de la Loire + Centre Val de Loire

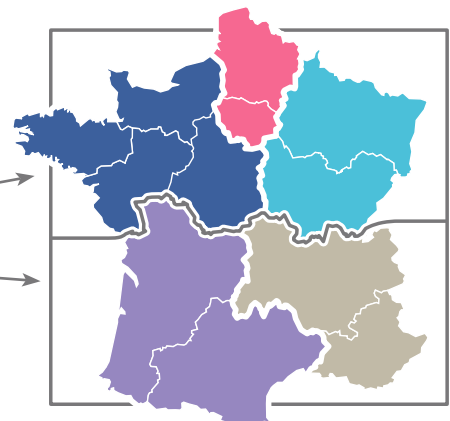
TR, TU, GAC, AER

CORSE ET OUTRE-MER

- » Définition des circuits compétitifs en Fédéral et en Performance par les comités régionaux, avec possibilité de regroupement

L'ÉCHELON INTER-RÉGIONAL

- » 2 inter-régions en AÉROBIC
- » Périmètre commun pour TR TU GAc : 5 inter-régions





LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES

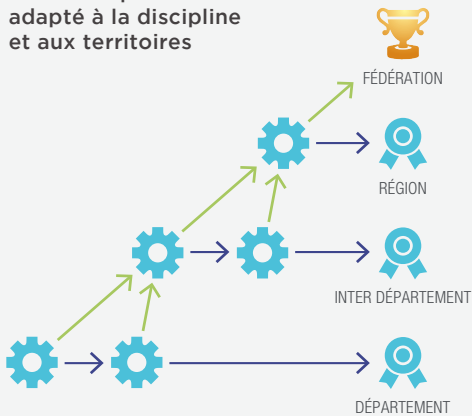


RÉGIONS AVEC FUSION ET PACA



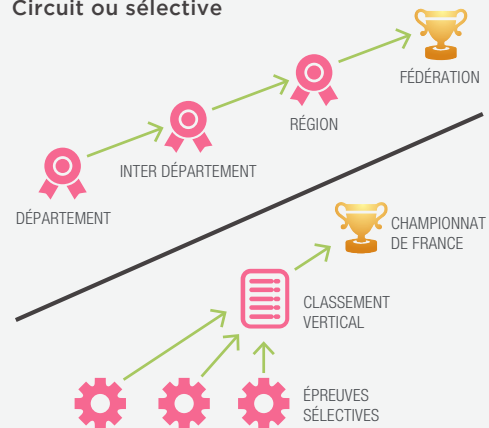
FÉDÉRAL

Ce circuit peut être adapté à la discipline et aux territoires



PERFORMANCE

Circuit ou sélective

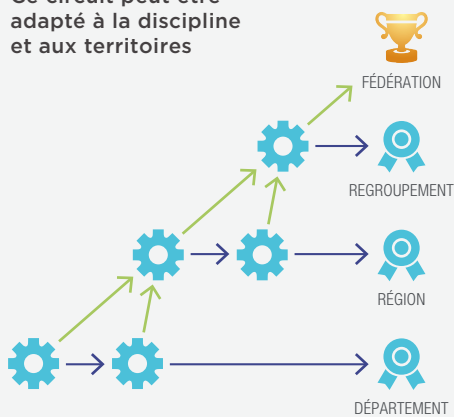


RÉGIONS SANS FUSION



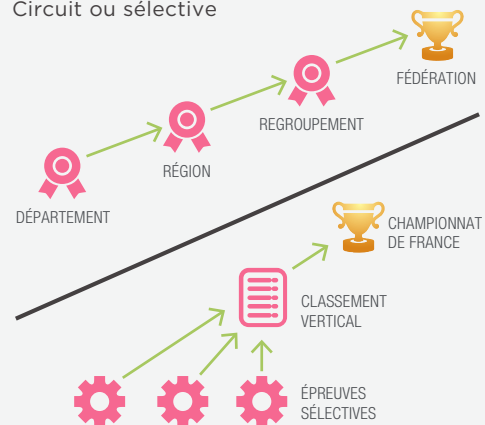
FÉDÉRAL

Ce circuit peut être adapté à la discipline et aux territoires



PERFORMANCE

Circuit ou sélective



Compétition d'orientation



Épreuve sélective



Finale de l'échelon



Championnat de l'échelon et épreuve sélective



Orientation vers l'échelon supérieur



Maintien à l'échelon actuel



LES PRÉROGATIVES DE LA FÉDÉRATION ET DES TERRITOIRES

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE :

- » Elle définit l'offre compétitive pour l'ensemble des pratiquants, avec une organisation qui comprend des finalités territoriales en fonction du niveau de chacun ;
- » Cette offre compétitive comprend les niveaux de pratique, les filières, les catégories, les contenus techniques, les étapes, les modalités de qualification, les noms génériques des compétitions ;
- » Elle détermine la réglementation applicable pour toutes les compétitions, à l'exception des modalités d'organisation confiées aux territoires ;
- » Elle met à disposition les outils informatiques : EngaGym, OrdoGym, DJGym, ScoreGym ;
- » Elle assure la coordination du dispositif, en particulier pour les compétitions de niveau inter-région ;
- » Elle organise les finales nationales.

LES COMITÉS RÉGIONAUX :

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités départementaux ;
- » Ils définissent le périmètre des inter-départements ;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales territoriales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil sur chaque échelon ;
- » Ils déterminent le volume de compétiteurs qualifiés pour les échelons inter-département ou région et région ou regroupement ainsi que les quotas de qualification ;
- » Ils organisent les compétitions de niveau inter-département ou région et région ou regroupement, ainsi que les compétitions de niveau inter-région qui leur sont confiées ;

LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX :

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités régionaux ;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales départementales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil ;
- » Ils organisent les compétitions de niveau départemental.

*Pour faciliter la lecture du document, le terme **ou** est employé pour mettre en évidence les échelons territoriaux différenciés entre les régions avec fusion + PACA et les régions sans fusion (Bretagne / Pays de la Loire / Centre-Val de Loire).*



Access Gym
La gym comme j'aime

ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ

ACCESS GYM

L'Access Gym est une offre de pratique non compétitive, simple, motivante et facile à mettre en place pour capter de nouveaux publics et les fidéliser.

Ce programme d'animation se veut attractif avec une approche pédagogique dynamique et progressive

et une formalisation des progrès par paliers successifs. C'est un programme « clés en mains » qui vise à aider les animateurs/entraîneurs dans la conception de leurs séances, en leur proposant des outils adaptés : fiches techniques, photos, vidéos, musiques et des idées d'ateliers développant

leur imagination et leur capacité de création.

Ce programme aide à dynamiser et à structurer les activités proposées par les clubs.

ACCESS GYM GÉNÉRAL

Le programme Access Gym Général doit permettre au jeune pratiquant d'acquérir les bases nécessaires à une pratique gymnique spécialisée.

Ce programme constitue un élément incontournable dans la formation de base du jeune gymnaste. Il permet l'acquisition de postures et d'éléments alliant tenue, tonicité et précision. Il est construit progressivement en 8 à 10 étapes, avec un système d'évaluation tout au long de la saison permettant de progresser en validant les différents niveaux. Il vise à

aider les animateurs/entraîneurs dans leurs missions de tous les jours et à motiver les gymnastes pour qu'ils continuent leur pratique au sein du club.

Ce programme est à destination d'un public débutant désireux d'acquérir une motricité fine pour la pratique des activités gymniques acrobatiques. Il peut être proposé l'année des 6 ans, dans la suite logique de la Baby Gym, et à tous les débutants quel que soit leur âge. Les éléments de ce programme sont aussi conçus

pour les personnes en situation de handicap désireuses de pratiquer la gymnastique. Pour ces dernières, des aménagements et des critères de validation spécifiques sont proposés sur les ateliers de référence.

Ce programme est organisé autour d'une planification annuelle sur 32 à 35 semaines en période scolaire, comprenant des séances techniques et d'évaluation d'une durée d'une heure (10 échauffements et un ensemble de fiches techniques d'apprentissage, fiches d'évaluation et diplômes).

ACCESS GYM PAR DISCIPLINE

Prolongement du programme Access Gym Général, ce programme d'animation permet la validation de niveaux de compétences techniques, de formation, d'évaluation et de classification des gymnastes.

Il s'agit d'un outil ayant pour but de favoriser et valoriser la réussite du gymnaste et ainsi d'entretenir sa motivation en progressant à son rythme. Pour les premiers niveaux, le programme est accessible aux

gymnastes s'entraînant au moins une fois par semaine. Chaque niveau correspond à une couleur et comprend l'apprentissage d'éléments de référence.

Toute la documentation Access Gym est accessible de 2 manières différentes :

- » En téléchargement (version numérique PDF) à partir du site www.ffgym.fr.
- » En consultation vidéo à partir du site www.ffgym.fr.



ORGANISATION TECHNIQUE DES PROGRAMMES ACCESS GYM

| Graduation | Access Gym GAM | Access Gym GAF | Access Gym GAc | Access Gym Aéro | Access Gym TR | Access Gym GR |
|------------|-------------------|---------------------------------|-------------------|--------------------|------------------|------------------|
| Or | | | | | | |
| Argent | | | | | | |
| Bronze | | | | | | |
| Noir | | | | | | |
| Marron | | | | | | |
| Violet | | | | | | |
| Rouge | | Progression technique en | | | | |
| Bleu | GAM | GAF | GAc | Aéro | TR | GR |
| Vert | | | | | | |
| Orange | | | | | | |
| Jaune | | | | | | |
| Blanc | | | | | | |
| 10 | | | | | | |
| 9 | | | | | | |
| 8 | | | | | | |
| 7 | | | | | | |
| 6 | | | | | | |
| 5 | | | | | | |
| 4 | | | | | | |
| 3 | | | | | | |
| 2 | | | | | | |
| 1 | | | | | | |

Access Gym Général
Animation sur les bases des activités acrobatiques et aérobic
Proposant une progression transversale aux activités acrobatiques et aérobic

Access Gym GR Général
Animation sur les bases du manie-
ment d'engins

RENCONTRES DE PROXIMITÉ

Depuis septembre 2016, la FFGym propose l'organisation de rencontres de proximité interclubs organisées sous contrôle de la Fédération et de ses comités départementaux, basées sur les produits Access Gym.

Ces rencontres se situent en amont du premier niveau de compétition.

La rencontre de proximité Access Gym est un événement fédéral officiel dédié à la validation des programmes Access Gym :

- » Access Gym Général et GR Général
- » Access Gym par discipline

Elle permet aux gymnastes qui évoluent sur ces programmes de se rencontrer lors d'un événement organisé pour eux. La rencontre est destinée aux gymnastes :

- » Agés de 6 ans et plus pour l'Access Gym Général et GR Général
- » Agés de 7 ans et plus pour l'Access Gym par discipline

Elle est organisée sous le contrôle du comité départemental, par un club affilié à la FFGym. Elle regroupe les gymnastes des clubs (2 ou 3 clubs) situés dans un environnement proche. L'intercommunalité est l'échelle géographique de référence à ce niveau d'animation.



COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ

PRÉSENTATION

Afin de permettre à tous les licenciés dans une discipline de découvrir la pratique compétitive, la fédération met en place les compétitions de proximité. Premier niveau de compétition destiné aux gymnastes débutants ou pratiquant 1 à 2 séances hebdomadaires, ces animations interclubs permettent aux participants d'évaluer les progrès réalisés lors des séances de gymnastique. Le niveau d'exigences et les modalités de participation simplifiées ont pour objectif d'attirer plus de licenciés vers la compétition. L'organisation en proximité permet de diminuer les contraintes liées au déplacement et au temps passé sur le lieu de l'événement.

L'objectif étant l'accession à la compétition de nouveaux pratiquants, une souplesse importante est prévue au niveau du règlement technique :

- » Engagement individuel, non lié à un format d'équipe ;
- » Organisation simplifiée pour le club d'accueil ;
- » Calendrier au choix des organisateurs (clubs ou comités départementaux)

Ces compétitions indépendantes entre elles, sans faire l'objet d'un système de qualification, permettent à des gymnastes de vivre l'expérience de la compétition dans un environnement adapté à leur niveau d'implication dans l'activité.

Au sein des clubs, ces événements permettent de valoriser et d'associer de nouveaux acteurs tels que les gymnastes, évaluateurs, animateurs, parents.

Le concept des compétitions de proximité étant commun à l'ensemble des disciplines gymniques, plusieurs aspects sont transversaux :

- » Public concerné : débutant ou premier niveau de pratique (1 à 2 séquences hebdomadaires) ;
- » Condition de participation : être licencié dans la discipline concernée, avec la possibilité de participer dans plusieurs disciplines au cours de la saison selon les spécialités choisies sur la licence ;
- » Organisateur : 1 club FFGym avec le soutien possible du comité départemental (communication, scoring) ;
- » Notion de proximité : l'échelon de proximité est variable selon les disciplines et le maillage territorial existant ;
- » Intégration au niveau de pratique Fédéral ;
- » Catégories d'âges concernées : choisies dans chaque discipline, afin de favoriser l'accession à la compétition ;
- » Engagement individuel (sauf en GAc) ;
- » Programme : orienté sur les fondamentaux de la discipline ;

- » Évaluation : pas de diplôme de juge requis pour les évaluateurs. Âgés de 12 ans minimum dans la saison compétitive, ils sont fournis et formés par le club ;
- » Modalités d'organisation simplifiées pour les clubs recevant : peu d'exigences en termes de matériel. L'organisation est possible dans un gymnase d'entraînement ;
- » Publication des résultats sur le site FFGym : visibilité et valorisation de la pratique de ces gymnastes.

Pour la saison 2023-2024, les compétitions de proximité sont proposées dans tous les territoires pour les disciplines suivantes : GAM, GAF, GR, TR, GAc et AER.




AER

2. **Organisation Compétitive AÉROBIC**

- p12 **TABLEAU SYNOPTIQUE**
- p13 **L'ACTIVITÉ AÉROBIC**
- p14 **FÉDÉRAL**
- p20 **PERFORMANCE**
- p24 **ÉLITE**

TABLEAU SYNOPTIQUE

Des détails sur les programmes sont précisés dans la lettre FFGym AÉROBIC de la saison en cours.

| NIVEAU DE PRATIQUE | FILIÈRE | 7 ans | 8 ans | 9 ans | 10 ans | 11 ans | 12 ans | 13 ans | 14 ans | 15 ans | 16 ans | 17 ans | 18 ans et + | Format* | Tps | Programme | Finalité | Nbre min de juge | | | |
|--|--------------------|--------------------|-------|-----------|-----------|-----------|------------------------------|-------------|------------------------------|--------|--------|--------|-------------|----------------------|--------------------------------------|----------------------------------|--|--|--|--------------------------|------------------------------|
|  | ÉLITE | Programme FIG | | | | | | | | | | | | | | | Nationale | FIG | | | |
| | PERFORMANCE | NATIONALE A | | | | | | | | | | | 15-17 ans | 18 ans et + | SF / SH, TR, GR (5 ou 6) 15 ans et + | 1'25 : TR / GR 1'20 : SH / SF | FIG aménagé : Routine libre | Nationale | 1 JA + 6 juges (2E + 2A + 2D) | | |
| | | | | | | | | | 12-14 ans | | | | | | SF, TR, GR (5 ou 6) | 1'15 | FIG aménagé : Routine libre | | | | |
| | | | | | | | 10-14 ans | | | | | | | | SH | | | | | | |
| | | | | | | | 10-14 ans | | | | | | | | GR (5 ou 6) | 1'15 | FIG aménagé : Routine libre | | | | |
| | | | | | | 10-11 ans | | | | | | | | SF, TR | | | | | | | |
| | | NAT. | | | | | | | 12 ans et + | | | | | | Aérodance STEP | 5 à 8 | 1'25 | FIG aménagé : Routine libre | | Nationale | |
| | | | | | | | | | 12 ans et + | | | | | | | | 1'15 | FIG aménagé : Routine libre | | | |
| | | NATIONALE B | | | | | | | 12-14 ans TR 12-15 ans GR | | | | | | | | | | | TR, GR (5 ou 6) | 1'15 |
| | | | | | | | 10-11 ans TR 10-14 ans GR | | | | | | | | | | IMPOSÉ | Imposé NB 11 ans ou libre | | | |
| | | | | | | | | | 15 ans et + | | | | | | | | 1'15 | FIG aménagé : Routine libre | | | |
| | | | | | | | 12-14 ans | | | | | | | | SOLO H/F | | | | | | |
| | | | | | 10-11 ans | | | | | | | | | | | | IMPOSÉ | Imposé NB 11 ans ou libre | | | |
| | FÉDÉRAL | FÉDÉRALE A | | | | | | | | | | | | | 18 ans et + | 5 à 10 Solo Trio | 1'15 | FFGym : Routine libre | Nationale | | |
| | | | | | | | | | 12 ans et + | | | | | | | | | | 1'15 | FFGym : Routine libre | Régionale ou regroupement |
| | | | | | | 10-14 ans | | | | | | | | AÉRO ou HILO | IMPOSÉ | FFGym : Imposé | | | | | Nationale |
| | | | | 10-14 ans | | | | | | | | | | | | | Solo Trio | Régionale ou regroupement | | | |
| | | | | 7-9 ans | | | | | | | | | | | | AÉRO ou HILO | 3 à 8 | FFGym : Imposé (3 routines au choix) | Régionale ou regroupement ou Inter-régionale ** | | |
| | | | | 9 ans | | | | | | | | | | | | | | | | AÉRO avancé | Solo |
| FÉDÉRALE B | | | | | | | | 10 ans et + | | | | | | AÉRO HILO STEP | 3 à 8 | IMPOSÉ | FFGym : Imposé (3 routines au choix) | Régionale ou regroupement ou Inter-régionale ** | | | |
| | | | | | | | | 10 ans et + | | | | | | | | | | | AÉRO ou HILO | 3 à 8 | |
| | | | | | | | | 10 ans et + | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | 10 ans et + | | | | | | | | | | | | | |

* SF = Solo Femme / SH = Solo Homme / TR = Trio / GR = Groupe

** Finalité inter-régionale laissée à l'appréciation des comités régionaux qui composent chaque inter-région

Un gymnaste ne peut pas concourir dans 2 trios ou dans 2 groupes et dans plus de 3 catégories

La filière Nationale Step et Aérodance 12 ans et + est ouverte aux gymnastes concourant en filières Nationale B et Nationale A (et un/une gymnaste de Fédérale A maximum)

L'ACTIVITÉ AÉROBIC

L'aérobic, accessible à tous, se pratique de façon mixte ou non, en loisir et en compétition.

L'AÉROBIC FITNESS

» Pratique collective de forme et de bien-être, ancrée dans le concept sport-santé.

LA GYMNASTIQUE AÉROBIC

FÉDÉRAL

- » Initiation et premier niveau de compétition permettant d'acquérir les bases techniques de la discipline. Programmes FFG déclinés en filières Fédérale A et Fédérale B.
- » L'ensemble des programmes peut être adapté tant pour les élèves de primaire (USEP), de collège et de lycée (UNSS) que pour les étudiants de l'Université (FFSU).

PERFORMANCE

- » Programme FIG aménagé se pratiquant en catégories individuelles ou en catégories de synchronisation par groupe d'âge en 2 filières : Nationale A et Nationale B.
- » La filière Nationale Aérodance / Step est accessible aux gymnastes de Nationale A et Nationale B.

ÉLITE

- » Programme FIG se pratiquant en catégories individuelles ou en catégories de synchronisation par groupe d'âge.
- » Pratique de Haut Niveau contrôlée par la Direction Technique Nationale.

LA ROUTINE AÉROBIC

CONTENU DE L'EXERCICE

- » Les exigences principales d'un enchaînement de gymnastique aérobic sont : créativité, expression, combinaisons des pas d'aérobic, déplacements et formations, maîtrise parfaite des éléments et des porters. Les contenus (chorégraphie, éléments...) de l'exercice doivent être judicieusement répartis.

LA CHORÉGRAPHIE

- » L'exercice doit être effectué en musique. Celle-ci doit être gaie, de type pop rock, disco, hip hop... L'enchaînement est composé de combinaisons complexes de mouvements réalisés à grande intensité et issus des pas de base de l'aérobic traditionnelle ou du Step et de leurs variations.

LES ÉLÉMENTS

- » Les éléments sont hiérarchisés dans une grille de difficultés spécifique à chaque filière :
 - Fédérale A (grille FFGym)
 - Nationale B (grille FFGym)
 - Nationale A, code de pointage FIG
 - Élite, code de pointage FIG



FÉDÉRAL

Initiation et premier niveau de compétition permettant d'acquérir les bases techniques de la discipline. Pour toutes les filières et catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la lettre FFGYM AÉROBIC de la saison en cours.

COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ

| Règlement technique | |
|---|--|
| Gymnaste autorisés(ées) à participer | Licenciés(ées) FFGYM |
| Catégories d'âges | 7-9 ans / plus de 10 ans OU par année d'âge en fonction des engagements |
| Interdiction de participation | Gymnastes engagés (ées) en Fédéral A et Performance |
| Programme compétitif | Programme Spécifique de 10 Ateliers |
| Matériel | 1 sono, 3 surfaces de 7x7m matérialisées par des plots ou ruban adhésif, une surface pour les 5 ateliers techniques. |
| Musique | 5 ateliers avec musique et 5 ateliers sans musique |
| Classement | Individuel par catégorie / Challenge club au nombre de participants |
| Tenue de compétition | Tenue sportive, chaussettes, chaussures de sport ou chaussons rythmique, cheveux attachés |
| Évaluateurs | 12 ans minimum dans la saison compétitive Pas de diplôme de juge requis Fournis et formés par les clubs participants (document support = programme compétitif) Attestation de formation par le club (document type FFGYM) Liste des évaluateurs "Compétition de proximité" diffusée par le comité régional |
| Jugement présentiel | 10 ateliers : Note 1 ou 2 ou 3 points par atelier 1 juge par atelier Total sur 30 points |
| Jugement Vidéo | 1 vidéo par gymnaste réalisant les 10 ateliers juges en distanciel -1 juge par atelier -les clubs envoient une vidéo par atelier avec tous leurs gymnastes Total sur 30 points |



COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ (Suite)

| Modalités d'organisation des rencontres | | |
|---|--|---|
| Organisation | Structure organisatrice | 1 club FFGYM |
| | Structure ressource pour l'organisation | Comité départemental : - Ressource pour l'utilisation des outils informatiques (Engagym, Scoregym) - Communique les informations relatives à l'évènement sur le site du CD ou CR |
| | Calendrier | battle entre clubs (2 ou 3 rencontres vidéo ou présentiel) + une finale régionale en fin de saison |
| | Engagements | Engagym / Individuelles |
| | Scoring | Score Gym |
| | Résultats | Publication obligatoire sur le site FFGYM |
| | Type de salle | Gymnase d'entraînement ou gymnase polyvalent |
| | Accueil de public | Selon les possibilités de l'équipement d'accueil (ERP) |
| Déroulement | Modalités de compétition Présentiel | "Subdivision : 1h30 (possibilité de mettre 4 subdivisions par journée) Echauffement général : 20 min Compétition : 60 min (5min par ateliers - équipes de 5 gymnastes et 1 minute pour le changement d'atelier) Palmarès 10 min" |
| | Modalités de compétition Vidéo | "Gymnaste : envoi d'une vidéo regroupant les 10 ateliers et d'une photo pour le palmarès en ligne Palmarès en ligne avec affichage des photos des médaillés cf réglementation d'une compétition vidéo |
| | Palmarès | En présentiel : Diffusion des résultats sur le lieu de compétition à la fin de chaque subdivision: affichage numérique ou papier En distanciel : Diffusion des résultats le jour de la diffusion de la compétition vidéo Résultats à publier sur site FFGYM en fin de compétition" |
| | Animation de la compétition (Micro) | Pédagogique pour le public: présentation du concept des compétitions de proximité, présentation du système de notation |

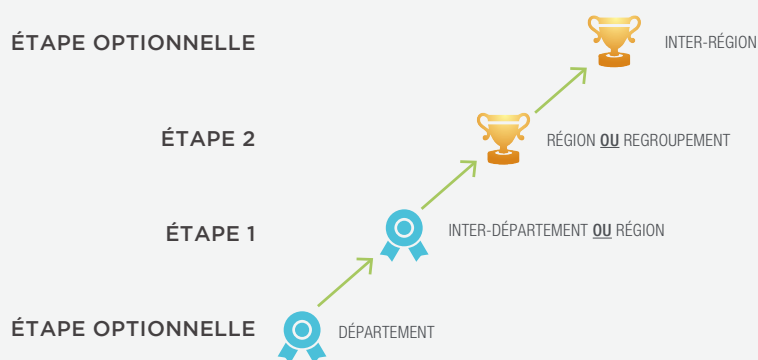


FILIÈRE FÉDÉRALE B

- » La Filière FÉDÉRALE B est un enchaînement imposé à réaliser en groupe de 3 à 8 personnes, dès l'âge de 7 ans. Entre 7 et 9 ans, les gymnastes peuvent réaliser un solo et un groupe.
- » La Filière FÉDÉRALE B HILO et Aérobie est composée des pas de base de l'aérobie (avec des éléments de difficulté pour le trophée inter-régional Aérobie).
- » La Filière FÉDÉRALE B Step est composée des pas de base de l'activité Step.



CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE FÉDÉRALE B



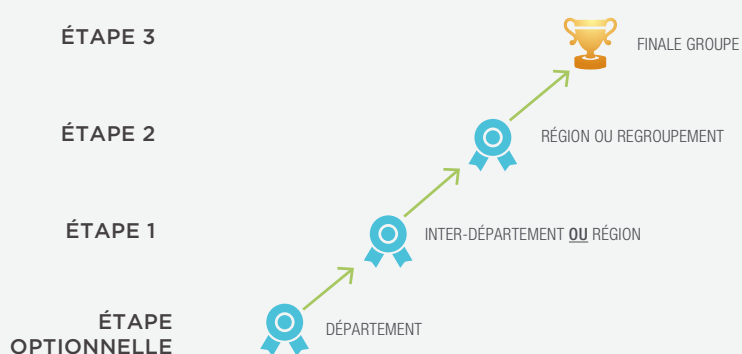
- » Mise en place de l'étape départementale à l'initiative des départements.
- » Pas de quota ou minima, la participation sur une étape permet de se qualifier pour le niveau supérieur.
- » Mise en place de la finale inter-régionale laissée à l'appréciation des comités régionaux qui composent chaque inter-région.
- » Le format de compétition (nombre de gymnastes dans les groupes) est adaptable à l'initiative des comités régionaux. Les routines proposées par la FFGym (se référer aux vidéos sur le site fédéral) doivent être respectées.

FILIÈRE FÉDÉRALE A

» La filière FÉDÉRALE A est un enchaînement de groupe de 5 à 10 personnes, dès l'âge de 10 ans, de composition libre ou imposée (Fédérale A 10-14 ans), composé des pas de base de l'aérobic traditionnelle ou de Step. Les gymnastes ont également la possibilité de concourir en solo et/ou trio jusqu'à l'étape régionale.



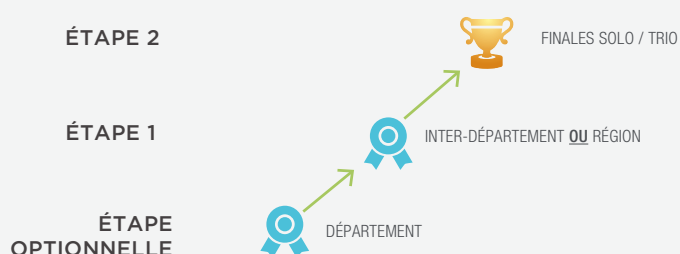
CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE FÉDÉRALE A - GROUPE



» **Accession au niveau supérieur :** Qualification sur quota et minima de points.



CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE FÉDÉRALE A - SOLO/TRIO



» **Accession au niveau supérieur :** Qualification sur quota et minima de points.

FILIÈRE FÉDÉRALE B

| | 7-9 ans | | 10 ans et + |
|--------------------------------------|--|--|---|
| Catégories | 7-9 ans Solo avancé 9 ans | | 10 ans et + |
| Programme | Groupe : D'jumpy 1 ou D'Jumpy 2 ou D'Jumpy 3 | Solo : D'jumpy avancé version homme ou femme ou libre* | Imposés au choix : 3 AER, 3 Hilo, 3 Step * |
| Format de compétition | Groupe 3 à 8 mixte ou non ** | Solo | Groupe 3 à 8 mixte ou non ** |
| Interdiction de participation | Accès interdit aux gymnastes engagés en filières Fédérale A, Nationale B, Nationale A et Élite, ainsi qu'aux gymnastes listés haut niveau à la date limite nationale des engagements nominatifs | | |
| Temps musique | Imposé | | |
| Étapes compétitives | Département (non obligatoire) / Inter-département / Région / Inter-région (non obligatoire) ou Département (non obligatoire) / Région / Regroupement / Inter-région (non obligatoire) | | |
| Qualifications | Aucune | | |
| Matériel | Surface lisse délimitée par une bande de couleur faisant partie de la surface | | |
| Aire de compétition | 10 x 10 m | 7 x 7 m | 10 x 10 m |
| Jury | 1 juge arbitre 4 juges exécution/synchro | | 1 juge arbitre 4 juges synchro |
| Niveau de juge club | Diplômé ou non Juge N1 en Fédérale B solo 9 ans | | |
| Notation | Note exécution/synchro sur 10 points Bonus 0.5 pt pour un groupe de 5 compétiteurs ou plus Bonus 1 pt si choix du D'Jumpy 2 ou 3 en 7-9 ans | | |
| Classement | Addition des notes sur 2 passages Les ex aequo ne sont pas départagés | | |

* Imposés consultables à partir du site www.ffgym.fr.

** Le nombre de gymnastes dans les groupes est adaptable à l'initiative des comités régionaux. Les routines proposées par la FFGym doivent être respectées.

FILIÈRE FÉDÉRALE A

Précisions :

» En Fédérale A libre (12 ans et + ou 18 ans et +), la routine peut être réalisée avec ou sans step.

| | 10-14 ans | 12 ans et + | 18 ans et + |
|--|--|--|--|
| Catégories | 10-14 ans | 12 ans et + | 18 ans et + |
| Programme | Imposé * | Libre FFGym | Libre FFGym |
| Format de compétition | Groupe 5 à 10 mixte ou non ou solo et trio à finalité régionale | | |
| Interdiction de participation | Accès interdit aux gymnastes engagés en filières Fédérale B, Nationale B, Nationale A et Élite | | |
| Temps musique | Imposé | 1'15 +/- 5" | |
| Étapes compétitives pour les groupes | Département (non obligatoire) / Inter-département / Région / Trophée Fédéral ou Département (non obligatoire) / Région / Regroupement / Trophée Fédéral | | |
| Étapes compétitives pour les solos et les trios | Département (non obligatoire) / Inter-département / région ou Département (non obligatoire) / région / regroupement | | |
| Qualifications | Quota et minima | | |
| Matériel | Surface lisse délimitée par une bande de couleur faisant partie de la surface | | |
| Aire de compétition | 10 x 10 m en groupe 7 x 7 m en solo et Trio | | |
| Jury | 1 juge arbitre 4 juges exécution | 1 juge arbitre 4 juges exécution | 1 juge arbitre 4 juges exécution |
| Niveau de juge club | Niveau 1 minimum | | |
| Notation | Note exécution sur 10 pts | Note exécution sur 10 pts Note de composition sur 5 pts | Note exécution sur 10 pts Note de composition sur 5 pts |
| Classement | Note sur 1 passage Les ex aequo ne sont pas départagés | | |
| | Finale des 8 au trophée Fédéral | | |

* Imposés consultables à partir du site www.ffgym.fr.



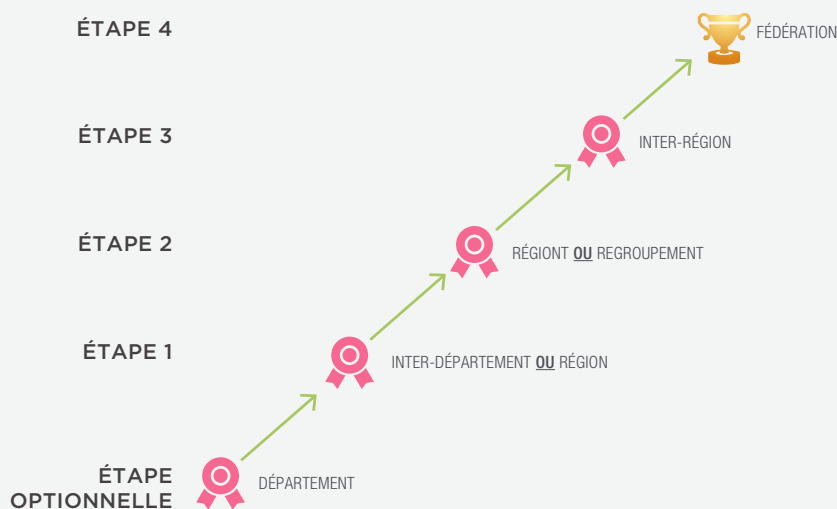
PERFORMANCE

Pour toutes les filières et catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la lettre FFGym AÉROBIC de la saison en cours.

- » **3 filières :**
- Nationale B
 - Nationale A
 - Nationale Aérodance / STEP

Les programmes de compétition varient en fonction de l'âge et du niveau des compétiteurs, selon des programmes FIG aménagés.

CIRCUIT COMPÉTITIF



» Accession au niveau supérieur : Qualification sur quota et minima points.

PRÉCISIONS SUR L'ORGANISATION

ORDRE DE PASSAGE

» Un gymnaste qui concourt dans 2 catégories (par exemple solo et trio) aura au moins 15 minutes de récupération entre ses deux passages.

SALLE D'ÉCHAUFFEMENT

» Avant le début de l'épreuve, une salle d'échauffement avec sonorisation et surface d'évolution respectant les dimensions de compétition est mise à la disposition des concurrents. L'accès à la salle d'échauffement se fait selon un programme de rotation établi par le gestionnaire de compétition.

ZONES PRÉ ET POST-COMPÉTITION

- » La zone de pré-compétition adjacente au plateau de compétition ne peut être utilisée que par les deux gymnastes et leurs entraîneurs se trouvant immédiatement après le gymnaste concourant selon l'ordre de passage.
- » La zone de post-compétition ne peut être utilisée que par le gymnaste (ou groupe) et l'entraîneur jusqu'à la fin de routine du gymnaste concourant après dans l'ordre de passage.
- » Le cas échéant, les sanctions indiquées en page 32 de cette brochure seront appliquées par la direction du concours.



FILIÈRE NATIONALE B

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES

- » Cette compétition est mise en place lors du championnat de France, en complément des catégories ci-dessous
- » Une équipe est composée d'un solo, d'un trio et d'un groupe (Aéro ou Aérodance) d'un même niveau de pratique concourant en filière Nationale B
- » Se référer à la lettre FFGym de la saison en cours pour plus de précisions

| | 10-14 ans | | 12-14 ans 12-15 ans | 12 ans et + | |
|--------------------------------------|--|---------------------------|---|-------------|--|
| Catégories | 10-11 ans | 10-14 ans | 12-14 ans Solo et Trio 12-15 ans Groupe | 15 ans et + | 12 ans et + |
| Programme | Imposé ou libre* | | Libre FIG aménagé | | |
| Format de compétition | Solo H/F Trio mixte ou non | Groupe 5 à 6 mixte ou non | Solo H/F Trio mixte ou non Groupe 5 à 6 mixte ou non | Solo H/F | Trio mixte ou non Groupe 5 à 6 mixte ou non |
| Interdiction de participation | Accès interdit aux gymnastes engagés en filières Fédérale B, Fédérale A, Nationale A et Élite, ainsi qu'aux gymnastes listés haut niveau à la date limite nationale des engagements nominatifs | | | | |
| Temps musique | Imposé | | 1'15 +/- 5" | | |
| Remplaçant | Possibilité d'inscrire un remplaçant en catégorie trio et groupe | | | | |
| Étapes compétitives | Département (non obligatoire) / Inter-département / Région / Inter-région / Championnat de France OU Département (non obligatoire) / Région / Regroupement / Inter-région / Championnat de France | | | | |
| Qualifications | Quota et minima | | | | |
| Matériel | Parquet dynamique 12 x 12 m Surfaces délimitées par lignes noires de 5 cm de large faisant partie de la surface d'évolution | | | | |
| Aire de compétition | Solo : 7 x 7 m Trio : 7 x 7 m | Groupe : 10 x 10m | Solo : 7 x 7 m Trio et Groupe : 10 x 10m | 10 x 10 m | |
| Jury | 1 juge arbitre 2 juges difficulté 2 juges exécution (4 si possible) 2 juges artistique (4 si possible) | | | | |
| Niveau de juge club | Niveau 2 minimum | | | | |
| Notation | Note exécution sur 10 pts Note artistique sur 3 pts Note difficulté sur 0,5 pt | | Note exécution sur 10 pts Note artistique sur 5 pts Note difficulté sur 1.3 pts | | |
| Classement | Note sur 1 passage Les ex aequo ne sont pas départagés | | | | |

FILIÈRE NATIONALE A

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES

- » Cette compétition est mise en place lors du championnat de France, en complément des catégories ci-dessous
- » Une équipe est composée d'un solo, d'un trio et d'un groupe (Aéro ou Aérodance) d'un même niveau de pratique concourant en filière Nationale A
- » Se référer à la lettre FFGym de la saison en cours pour plus de précisions

| | 10-11 ans | 10-14 ans | | 12-14 ans | 15 ans et + | |
|--------------------------------------|--|-----------|---------------------------|--|--|--|
| Catégories | 10-11 ans | 10-14 ans | | 12-14 ans | 15-17 ans 18 ans et + | 15 ans et + |
| Programme | Libre FIG aménagé | | | | | |
| Format de compétition | Solo F Trio mixte ou non | Solo H | Groupe 5 à 6 mixte ou non | Solo F Trio mixte ou non Groupe 5 à 6 mixte ou non | Solo F | Solo H Trio mixte ou non Groupe 5 à 6 mixte ou non |
| Interdiction de participation | Accès interdit aux gymnastes engagés en filières Fédérale B, Fédérale A, Nationale B et Élite, ainsi qu'aux gymnastes listés haut niveau à la date limite nationale des engagements nominatifs | | | | | |
| Temps musique | 1'15 +/- 5" | | | | 1'20 +/-5 pour SF et SH 1'25 +/-5 pour TR et GR | |
| Remplaçant | Possibilité d'inscrire un remplaçant en catégorie trio et groupe | | | | | |
| Étapes compétitives | Département (non obligatoire) / Inter-département / Région / Inter-région / Championnat de France ou Département (non obligatoire) / Région / Regroupement / Inter-région / Championnat de France | | | | | |
| Qualifications | Quota et minima | | | | | |
| Matériel | Parquet dynamique 12 x 12 m Surfaces délimitées par lignes noires de 5 cm de large faisant partie de la surface d'évolution | | | | | |
| Aire de compétition | 7 x 7m | 7 x 7m | 10 x 10 m | Solo : 7 x 7m Trio et Groupe : 10 x 10 m | 10 x 10 m | |
| Jury | 1 juge arbitre 2 juges difficulté 2 juges exécution (4 si possible) 2 juges artistique (4 si possible) | | | | | |
| Niveau de juge club | Niveau 3 minimum | | | | | |
| Notation | Note exécution sur 10 pts Note artistique sur 8 pts Note difficulté différente selon les catégories | | | | | |
| Classement | Note sur 1 passage Les ex aequo ne sont pas départagés | | | | | |



FILIÈRE NATIONALE AÉRODANCE ET STEP

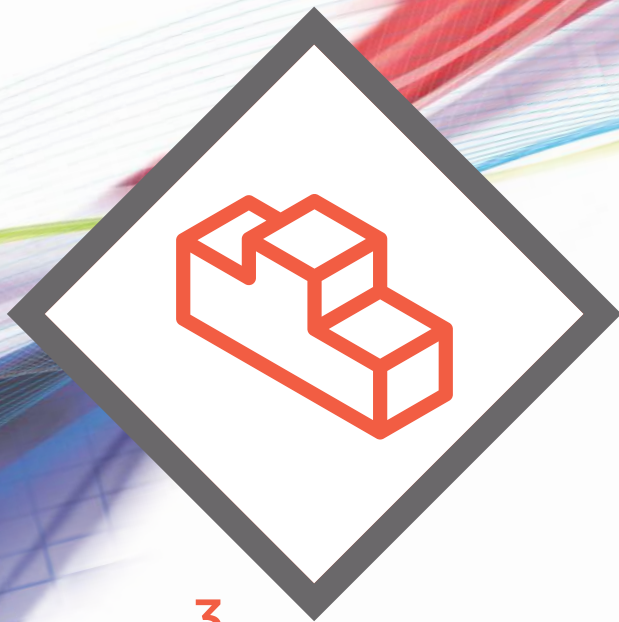
| | 12 ans et + |
|-------------------------------------|--|
| Catégorie | 12 ans et + |
| Programme | Libre FIG aménagé |
| Format de compétition | Groupe de 5 à 8 mixte ou non |
| Restriction de participation | Groupe composé de gymnastes engagés en Nationale A ou Nationale B. Possibilité d'avoir un gymnaste engagé en Fédérale A |
| Temps musique | 1'25 +/- 5" |
| Étapes compétitives | Département (non obligatoire) / Inter-département / Région / Inter-région / Championnat de France ou Département (non obligatoire) / Région / Regroupement / Inter-région / Championnat de France |
| Qualifications | Quota et minima |
| Matériel | Parquet dynamique 12 x 12 m Surfaces délimitées par lignes noires de 5 cm d'épaisseur faisant partie de la surface d'évolution |
| Aire de compétition | 10 x 10 m |
| Jury | 1 juge arbitre 2 juges exécution (4 si possible) 2 juges artistique (4 si possible) |
| Niveau de juge club | Niveau 3 minimum |
| Notation | Note exécution sur 10 pts Note artistique sur 8 pts |
| Classement | Note sur 1 passage Les ex aequo ne sont pas départagés |



OPEN DE FRANCE

- » La filière Élite est ouverte aux gymnastes de pays étrangers, sous forme d'une compétition Open
- » Celle-ci comprendra :
 - Une phase de qualification associant les gymnastes licenciés FFGym et les gymnastes étrangers, avec qualifications pour les finales Open et classement pour le championnat de France Élite (uniquement pour les licenciés FFGym)
 - Les finales Open

| | ÉLITE |
|--------------------------------------|---|
| Catégorie | Junior Senior |
| Programme | Libre FIG |
| Format de compétition | Solo F Solo H Duo Trio Groupe |
| Autorisation de participation | Accès réservé aux gymnastes des collectifs France et gymnastes listés par la DTN |
| Certificat médical | Certificat médical élite obligatoire |
| Étape compétitive | Championnat de France Élite |
| Matériel | Parquet dynamique 12 x 12 m Surfaces délimitées par lignes noires de 5 cm d'épaisseur faisant partie de la surface d'évolution |
| Aire de compétition | Règlementation FIG |
| Jury | Règlementation FIG |
| Notation | Règlementation FIG |
| Classement | Note sur 1 passage Les ex aequo ne sont pas départagés |



3.

Règlementation générale

| | |
|-----|-------------------------------|
| p26 | GÉNÉRALITÉS |
| p27 | MÉDICAL |
| p28 | ORGANISATION DES COMPÉTITIONS |
| p30 | GESTION INFORMATIQUE |
| p32 | AUTORITÉS DÉCISIONNELLES |
| p33 | GYMNASTES |
| p34 | ENTRAÎNEURS |
| p35 | JUGES |
| p36 | TENUES |



GÉNÉRALITÉS

- » **Le Bureau fédéral est compétent pour étudier et statuer sur toute demande particulière relative à l'application de l'ensemble des règlements techniques, toutes disciplines confondues.**
- » **Cette réglementation s'applique pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales.**
- » **Pour certains points mentionnés dans cette brochure, les modalités pratiques d'organisation doivent être précisées par les comités départementaux ou les comités régionaux. Elles devront être communiquées en début de saison aux clubs concernés par chaque comité départemental et régional.**
- » **Le terme gestionnaire de la compétition fait référence à la structure en charge de la compétition (comité départemental, comité régional, fédération), laquelle devra désigner la personne référente pour prendre les décisions réglementaires.**
- » **Le terme territoire fait référence aux différents échelons compétitifs : département, inter-département, région, regroupement, inter-région**

LICENCES

- » Voir les Articles 10.3 et 29 du Règlement Intérieur concernant les licences.

MUTATIONS

- » Voir les Articles 32, 33, 34, 35 du Règlement Intérieur.

CLASSEMENT DES CLUBS

- » Un classement des clubs sera établi à l'issue de la saison sportive 2023-2024. Les critères appliqués seront : le nombre de licenciés, le Label QualiClub et les labels complémentaires (Baby-Gym et Gym+). Des précisions complémentaires seront mise en ligne dans la base documentaire du site fédéral.

PUBLICITÉ

- » Ce règlement s'applique au contrôle de la publicité sur les vêtements et l'équipement des gymnastes et des entraîneurs.
- » Interdiction formelle pour les boissons alcoolisées, le tabac.
- » Sont autorisés sans être considérés comme publicité le logo du club ou le nom du club (en entier ou

en abrégé) ou le nom de la ville (uniquement en entier).

- » Le logo des fabricants de vêtements est autorisé et n'entre pas dans le cadre de ce règlement, à condition qu'il soit discret.

EXIGENCES

- » Gymnastes et entraîneurs : survêtement, T-shirt, veste, blouson, pantalon, sac de sport.
 - Surface : au maximum 200 cm², libre choix pour le fond, l'identification peut être multicolore.
 - Pour le survêtement, la publicité ne peut apparaître qu'une fois, soit sur le pantalon soit sur la veste.
- » Gymnastes : tenue de compétition.
 - Surface : au maximum 60 cm², fond inclus.
 - Toute publicité dans le dos est interdite.
- » Ces publicités ne doivent pas être provocantes.
- » Les juges et officiels ne sont pas autorisés à porter des publicités sur leurs vêtements.

MODALITÉS

- » L'association ou les gymnastes désirant porter une publicité sur leurs vêtements doivent en avertir leur comité régional. Pour les compétitions par équipes / ensembles / formations, la même publicité doit apparaître sur les tenues des gymnastes et des entraîneurs.
- » Un contrôle des publicités peut être effectué par les officiels FFG présents à chaque compétition, du niveau départemental jusqu'aux finales nationales.



RÈGLEMENTATION MÉDICALE

NIVEAU

OBLIGATIONS ET PROCÉDURES

| NIVEAU | OBLIGATIONS ET PROCÉDURES |
|--|--|
|  OBTENTION DE LICENCE + FÉDÉRAL | <p>Pour les mineurs</p> <ul style="list-style-type: none">» Pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence, le mineur et son représentant légal doivent remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation. Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération.» Si une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un certificat médical, datant de moins de six mois et attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive ou de la discipline concernée.» Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, ce certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition. <p>Pour les majeurs</p> <ul style="list-style-type: none">» Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence à la FFGym.» Le certificat médical établit l'absence de contre-indication à la pratique du sport (en général) ou d'une discipline gymnique en particulier. S'il est établi pour la pratique du sport, il est valable quelle que soit la discipline pratiquée.» Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, le certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition.» Le certificat médical doit dater de moins d'un an au moment de la demande de licence.» L'obligation de présenter un certificat médical lors de la demande de licence est exigée tous les 3 ans. Les deux années suivant la délivrance d'une licence accompagnée d'un certificat médical, le licencié devra remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation, en lieu et place de fournir un certificat médical. Cette mesure concerne uniquement les licenciés majeurs qui ont conservé leur licence à la Fédération sans année d'interruption. Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération.» Pour toute pratique de plus de 10 heures hebdomadaires, la commission médicale recommande une visite médicale annuelle. |
|  PERFORMANCE | <ul style="list-style-type: none">» Pour les licenciés mineurs et majeurs qui s'engagent dans une catégorie compétitive du niveau de pratique Performance, présentation obligatoire d'un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'évènement compétitif dans EngaGym.» Le club récupère le certificat et l'enregistre sur la fiche du licencié dans FFGym Licence, avec mention de la date du certificat.» Un contrôle est réalisé dans EngaGym lors de la réalisation de l'engagement compétitif. Celui-ci est bloqué en cas d'absence de certificat ou de certificat datant de plus d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'évènement compétitif dans EngaGym. |
|  ÉLITE | <ul style="list-style-type: none">» Le certificat médical élite est obligatoire pour la participation aux compétitions listées ci-dessous.» Le certificat médical élite est délivré annuellement avec une validité ne pouvant excéder un an (ou 365 jours).» Il est délivré par un médecin du sport après établissement d'un dossier médical « Élite » qui comprend un certain nombre d'exams et de données. Le descriptif des exams, le dossier médical et le modèle de certificat médical élite sont disponibles sur le site www.ffgym.fr.» Le médecin examinateur peut ajouter tout autre examen qu'il juge nécessaire : il indique sa décision médicale, ses commentaires, date, appose son cachet professionnel et sa signature. Le dossier médical est « confidentiel médical » et ne peut être qu'en la possession du gymnaste ou de ses parents, et / ou des médecins.» À noter que ce certificat médical ne préjuge en aucun cas de l'évolution et de l'aptitude physique et médicale en cours d'une saison. La survenue de contre-indications peut motiver à tout moment une interdiction temporaire ou définitive à la pratique gymnique élite.» En cas de litige le Médecin Fédéral national arrête une décision après avis de la Commission médicale fédérale.» Seuls les gymnastes dont le certificat est enregistré par la fédération sont autorisés à concourir.» PROCÉDURE POUR LES GYMNASTES INSCRITS DANS LE PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL ET SOUMIS AU SUIVI MÉDICAL RÉGLEMENTAIRE (SMR) :<ul style="list-style-type: none">• Le certificat, le dossier médical Élite et les comptes-rendus spécifiques sont enregistrés sur la plate-forme de suivi des sportifs retenue par la FFGym, après réalisation des exams du SMR.» PROCÉDURE POUR LES AUTRES GYMNASTES :<ul style="list-style-type: none">• Le certificat doit être envoyé par email à l'adresse certificatmedicalelite@ffgym.fr au plus tard une semaine avant la date de la première compétition pour laquelle le gymnaste doit le fournir. Il doit être dûment complété, en particulier la durée de validité ;• Pour faciliter le classement, nous vous invitons à libeller le fichier de la façon suivante : NOM Prenom.certificatelite (par exemple : DURAND Martine.certificatelite).» COMPÉTITIONS AÉROBIC AVEC CERTIFICAT MÉDICAL ÉLITE OBLIGATOIRE :<ul style="list-style-type: none">• Championnat de France Élite en catégories Junior (AG2) et Senior. |



ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

CIRCUIT COMPÉTITIF

- » À partir de la compétition inter-départementale, toutes les étapes sont OBLIGATOIRES pour accéder à l'étape supérieure (région, inter-région, championnat de France), en Fédéral et en Performance. Se référer au circuit compétitif défini pour chaque niveau de pratique ou filière.

| Compétition | Participation | Qualification |
|--------------------------------|---------------|-------------------------|
| Inter-département ou Région | Obligatoire | Non sélectif |
| Région ou Regroupement | Obligatoire | Sélectif en Fédéral |
| Inter-région | Obligatoire | Sélectif en National |

DATE BUTOIR

- » Une compétition doit être positionnée au calendrier avec un délai de 3 semaines minimum avec la compétition de niveau supérieur.

PALMARÈS

- » Les cérémonies protocolaires se font uniquement en tenue de compétition (identique pour les catégories de synchronisation).

» Catégories individuelles (solo) :

- Lors d'une compétition individuelle à laquelle participent des licenciés de nationalité étrangère, seul le palmarès sportif est annoncé. Les gymnastes accèdent au podium en fonction de leur résultat sportif, quelle que soit leur nationalité.
- Tous les gymnastes accédant au podium sont récompensés.
- Le titre de champion départemental, interdépartemental, régional, interrégional ou de France, ainsi que les places de vice-champion de France et troisième sont annoncés pour les seuls gymnastes français, au fur et à mesure du classement. Ils sont récompensés d'une médaille.
- Pour les sélections au niveau supérieur de compétition, seul est pris en compte le palmarès sportif.

» Catégories de synchronisation (duo, trio, groupe) :

- Seul le palmarès sportif est annoncé. Les gymnastes accèdent au podium en fonction de leur résultat sportif, quel que soit le club d'appartenance* des gymnastes.
- Tous les gymnastes accédant au podium sont récompensés.
- Le titre de champion départemental, régional, de zone ou de France, ainsi que les places de vice-champion de France et troisième sont annoncés pour les seules formations composées de gymnastes licenciés dans le même club, au fur et à mesure du classement. Ils sont récompensés d'une médaille gravée.
- Pour les sélections au niveau supérieur de compétition, seul est pris en compte le palmarès sportif.

*L'appartenance au même club est déterminée soit par le club principal, soit par le club secondaire.

CAS D'EX ÆQUO

- » En cas d'égalité de points, les compétiteurs (individuels / équipes / ensembles / formations) sont classés ex æquo, à l'exception des compétitions ou catégories pour lesquelles une règle pour les départager est précisée.
- » En cas d'ex æquo sur la dernière place qualificative pour une compétition de niveau supérieur (par exemple de la région au championnat de France), les gymnastes / équipes / ensembles / formations ex æquo sont tous qualifiés.

DÉROGATIONS

- » Toute demande de dérogation prévue par la réglementation technique est à effectuer en envoyant un message à l'adresse cnsaer@ffgym.fr. Il convient de préciser la compétition, le club, la catégorie, le ou les gymnastes concernés et la nature de la dérogation.

- » Les dérogations sont traitées par la Commission Nationale Spécialisée, après avis de l'élu et du membre de la DTN chargés des pratiques compétitives.

DEMANDE DE REPÊCHAGE

- » Dans le cas d'un forfait avec demande de repêchage pour la compétition de niveau supérieur, la demande est à réaliser via l'interface EngaGym.
- » Dans le cas d'une demande de repêchage à l'issue d'une compétition qualificative, la demande est à effectuer auprès du gestionnaire de la compétition de niveau supérieur.
- » La validation ou le refus du repêchage est décidé par le gestionnaire de la compétition pour laquelle il est demandé.

CONTRÔLE DES LICENCES

- » Du niveau départemental au niveau national, le contrôle des licences est obligatoire. Il est assuré par le gestionnaire de la compétition.
- » Les clubs ou les participants (gymnastes, entraîneurs et juges) doivent donc présenter leur attestation de licence ou leur e-licence pour toutes les compétitions. Le support présenté doit comporter la photo du licencié.
- » Une vérification de la composition des équipes / ensembles / formations est réalisée avant l'entrée sur le plateau de compétition, en complément du contrôle des licences.

E-COMPÉTITION

- » Dans une situation exceptionnelle et sur décision du bureau de la structure organisatrice (comité départemental, comité régional, fédération), une compétition peut se disputer à distance et en vidéo, selon les modalités définies dans le protocole fédéral de gestion des e-compétitions



CUMUL DE PARTICIPATION

- » Un(e) gymnaste peut participer, dans la même journée ou le même weekend, à 2 compétitions dans 2 disciplines différentes, mais les plannings ne sont pas modifiés pour autant.

ENGAGEMENTS ET FORFAITS EN COMPÉTITION NATIONALE

- » Les gymnastes / équipes / ensembles / formations qualifiés pour une finale nationale sont automatiquement engagés, à l'exception de certaines catégories à engagement direct pour lesquelles les clubs concernés sont informés de la procédure à suivre.
- » Il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation, via l'interface EngaGym :
 - forfait déclaré pour la date de forclusion : pas de droit d'engagement à régler, pas d'amende ;
 - forfait justifié après la date de forclusion : droit d'engagement conservé, pas d'amende. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire...);
 - forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion et non justifié : droit d'engagement conservé et application de l'amende en vigueur (cf. page 34).

ORDRES DE PASSAGE

- » Il appartient à chaque gestionnaire de compétition de définir les règles de gestion des ordres de passage pour les compétitions dont il a la charge et d'en informer les clubs (placement selon le résultat obtenu sur la compétition de niveau inférieur ou par tirage au sort ou avec regroupement par club ou autre règle).

SANCTIONS

- » En cas d'infraction au règlement technique et en dehors des points ci-après pour lesquels les sanctions sont précisées :
 1. Si l'infraction est constatée avant la compétition, le gymnaste / l'équipe / l'ensemble / la formation n'est pas autorisé(e) à concourir.
 2. Si l'infraction est constatée pendant ou après la compétition :
 - les notes du gymnaste / de l'équipe / de l'ensemble / de la formation concerné(e) sont supprimées ;
 - le palmarès est actualisé ;
 - les qualifications sont revues sur la base du nouveau classement.

Les sanctions sont appliquées par le gestionnaire de la compétition.

RÉVISION DE NOTE

- » Pour les filières Nationale A et Élite, l'entraîneur a la possibilité de demander une explication sur la note D, et uniquement sur celle-ci. Cette demande doit être formulée auprès du juge expert ou du juge D, au plus tard dès la fin de la compétition de la catégorie concernée. Si cela se justifie, le juge expert ou le juge D corrigera la note.

RÉUNION DES JUGES

- » Pour les étapes Inter-régionales et le championnat de France, les réunions des juges seront organisées en 2 temps : une réunion en visioconférence dans la semaine de l'évènement et une réunion en présentiel le jour de la compétition.
- » >> La participation est obligatoire aux 2 réunions pour les juges de clubs et les juges convoqués.

GESTION DES QUALIFICATIONS

- » En fonction du nombre d'engagements en solo, un quota de qualification entre l'étape régionale et l'étape inter-régionale peut être mis en place. Ce quota est soumis à validation de la CNS.
- » Tout athlète engagé en solo ne réalisant pas l'étape compétitive inter-régionale ne sera pas qualifié, quels que soient les quotas.
- » Pour être qualifiées, les catégories de synchronisation doivent se présenter au complet et réaliser l'intégralité de la routine.
- » Les qualifications se font sur quotas et minima avec une réserve nationale.
- » En fonction des résultats, des qualifications complémentaires pourront être proposées par la CNS.

ÉCHAUFFEMENT

- » Pour tous les niveaux de pratique, échauffement en salle(s) annexe(s) selon les horaires définis par le gestionnaire de compétition.

JUGES DE CLUB

- » Pour chaque compétition qualificative, les clubs sont tenus de présenter un juge diplômé du niveau de la filière dans laquelle ils sont engagés.
- » Lors du Championnat de France, les jurys seront composés de juges convoqués et de juges de clubs.

FEUILLES DE JUGEMENT

- » L'ensemble des feuilles de jugement est disponible en téléchargement sur le site www.ffgym.fr.



GESTION INFORMATIQUE DES COMPÉTITIONS

ENGAGEMENTS / PAIEMENTS / RÉSULTATS

ENGAGEMENTS

- » Les engagements pour toutes les compétitions sont à réaliser via l'interface EngaGym, à partir du site www.ffgym.fr.
- » Toute modification de nom, de composition d'équipe ou de formation doit être réalisée en respectant les délais de forclusion.
- » Tout engagement informatique incomplet d'un ensemble, d'une formation ou d'une équipe est considéré invalide et ne peut être pris en compte.
- » Une date limite nationale est mise en place pour la réalisation des engagements nominatifs des catégories à finalité nationale. Cette date limite est communiquée à toutes les structures via la lettre FFGym AÉROBIC de la saison en cours.
- » La fédération se réserve le droit de ne pas accepter la qualification nationale pour les clubs ne respectant pas la date limite d'engagement nominatif.

RÈGLES POUR LES CHANGEMENTS

- » Pour toutes les catégories de synchronisation, un seul changement de nom est autorisé entre chaque niveau géographique.
- De inter-département **ou** région vers région **ou** regroupement : *1 changement de nom autorisé*

- De région **ou** regroupement vers inter-région : *1 changement de nom autorisé*
- De inter-région vers national : *1 changement de nom autorisé*

REMPLAÇANTS

- » En Nationale B et Nationale A il est possible d'engager un(e) remplaçant(e).
- » Trio engagement possible de 4 gymnastes
- » Groupe engagement possible de 7 gymnastes

PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

- » Pour les compétitions gérées par les comités départementaux et les comités régionaux, ceux-ci définissent les modalités de règlement des droits d'engagement ;
- » Pour les finales nationales :
 - La confirmation définitive de participation à une compétition s'effectue par le paiement des droits d'engagement ;
 - Cette confirmation se fait par l'interface EngaGym, à compter de la date de forclusion spécifique à chaque compétition, et avant le début effectif de celle-ci ;
 - La FFGym se réserve le droit d'interdire à une association la participation à une compétition pour laquelle les droits d'engagement ne sont pas réglés ;
 - La FFGym se réserve le droit d'interdire à une association l'accès aux engagements ultérieurs tant qu'elle n'a pas régularisé sa situation.

MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LES FINALES NATIONALES

- » **1^{ère} possibilité : par e-paiement réalisé dans EngaGym.**
- » **2^{ème} possibilité :** par virement bancaire via votre banque. Indiquer dans l'ordre de virement la référence du bordereau de paiement (laquelle se situe à gauche du bordereau) ainsi que la ville où se situe la compétition et n'effectuer qu'un seul règlement par bordereau.
 - Coordonnées bancaires fédérales :
Banque 10278 Guichet 06076
Numéro de compte : 00020478104
Clé : 64
IBAN étranger : FR76 1027 8060 7600 0204 7810 464
BIC : CMCIFR2A
Domiciliation : CCM PARIS
MAGENTA-GARE DE L'EST
53 BOULEVARD DE MAGENTA
75010 PARIS

ENGAGEMENT DES JUGES

- » Pour toutes les compétitions, les clubs réalisent l'engagement de leurs juges via l'interface EngaGym.

MUSIQUE

- » Pour toutes les compétitions les musiques des enchaînements doivent être transmises via l'interface DJGym à partir du site www.ffgym.fr.
- » Une date limite de transmission peut être indiquée par les gestionnaires de compétition.



RÉSULTATS ET QUALIFIÉS

- » Le traitement et la collecte des résultats et des gymnastes se font **UNIQUEMENT** de manière informatique avec la version la plus récente du logiciel informatique fédéral : ScoreGym.
- » De la transmission des palmarès au site internet www.ffgym.fr par l'intermédiaire du logiciel ScoreGym dépend l'engagement des qualifiés au niveau supérieur.
- » Ce logiciel de gestion informatique des compétitions est mis à la disposition des gestionnaires de compétition par la FFGym.
- » Le document intitulé "ScoreGym - Aspects réglementaires et principes d'utilisation" fait référence pour les modalités de gestion informatique des compétitions, du niveau départemental au niveau national.

PROCÉDURE DE VALIDATION ET CERTIFICATION DES RÉSULTATS

- » Dès l'échelon départemental, pour toutes les compétitions individuelles, par ensembles et par équipes, le logiciel ScoreGym doit être utilisé et permet de certifier et d'officialiser les résultats selon les règles FFGym.
- » Les résultats officiels sont obligatoirement validés par le/les responsable(s) du jury à l'issue de la compétition. Ces palmarès officiels sont considérés comme définitifs 60 minutes après la proclamation des résultats ; aucune réclamation n'est acceptée à l'issue de ce délai. Les palmarès sont systématiquement affichés ; il appartient à chaque club de vérifier ses résultats pendant cette période.
- » Dans le cas d'une infraction aux règles d'engagement ou de composition d'équipe, le palmarès peut être corrigé au-delà du délai de 60 minutes par le gestionnaire de compétition.
- » Les notes et résultats affichés en utilisant l'application Direct'Gym ont un caractère indicatif et ne peuvent pas être considérés comme étant les résultats officiels d'une compétition.

TRANSMISSION DES RÉSULTATS PALMARÈS AÉROBIC

- » Dès la fin de la compétition, chaque gestionnaire de compétition doit assurer l'envoi des palmarès vers la Fédération par l'intermédiaire du logiciel ScoreGym.
- » En complément, il revient au responsable informatique de diffuser les palmarès officiels sous format numérique PDF à tous les acteurs (comité départemental ou régional, responsable des juges, CTS, CTF, DTG ...).



AUTORITÉS DÉCISIONNELLES

En amont de chaque compétition, l'entité organisatrice (comité départemental, comité régional, regroupement, fédération) désigne le gestionnaire de la compétition, le responsable du jury, le directeur de la compétition et le délégué fédéral.

Ils assurent les fonctions et responsabilités indiquées dans le tableau suivant :

| GESTIONNAIRE DE COMPÉTITION | DIRECTEUR DE LA COMPÉTITION | RESPONSABLE DU JURY | DÉLÉGUÉ FÉDÉRAL |
|---|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">» Prépare la compétition» Prend et notifie les décisions réglementaires correspondantes après avis du représentant technique de la discipline | <ul style="list-style-type: none">» Gère le déroulement de la compétition | <ul style="list-style-type: none">» Responsable du jugement et du jury lors de la compétition» Collabore avec le gestionnaire de compétition pour réaliser l'organigramme des juges | <ul style="list-style-type: none">» Représente l'entité organisatrice |
| <ul style="list-style-type: none">» Qualifie les gymnastes/équipes» Gère les réclamations afférentes» Établit l'ordre de passage des compétiteurs» Collabore avec le responsable des juges pour réaliser l'organigramme des juges» Gère les forfaits et les pénalités consécutives» Vérifie en amont les obligations réglementaires (liste gymnastes, statut GFL, certificat médical...)» Gère les ajustements réglementaires (dérogations, repêchages, modifications de compétition d'équipe ou d'ensemble...) | <ul style="list-style-type: none">» A autorité sur le contrôle des licences et prend les décisions réglementaires» Décide de la participation des retardataires» Réalise et/ou valide les ajustements (horaires, forfaits, compositions d'équipes)» S'assure de l'affichage des palmarès et de la transmission des résultats sur le serveur fédéral» Contrôle le respect de la réglementation par les gymnastes et les entraîneurs (tenue, discipline...) | <ul style="list-style-type: none">» Valide les modifications de la note D sur réclamation» Donne les pénalités aux gymnastes et aux entraîneurs prévues par le code de pointage et le règlement technique qui ne sont pas du ressort des juges à l'agrès (tenue, musique, ordre de passage, discipline...)» Valide le palmarès pour l'annonce des résultats ainsi que les rectifications dans les 60 minutes» Gère le jury et contrôle le respect de la réglementation par les juges (tenue, discipline...) | <ul style="list-style-type: none">» Prend les décisions réglementaires pendant la compétition après avis du responsable du jury, du directeur de la compétition et du représentant technique de la discipline ou son représentant» Notifie aux clubs les décisions qui n'ont pas d'incidence sur le calcul de la note (par exemple : amendes, exclusion du plateau, application des règles GFL, composition d'équipe...) |

» Dans les pages traitant de la réglementation à l'adresse des gymnastes, des entraîneurs et des juges, l'autorité décisionnelle compétente est mentionnée par l'utilisation des pictogrammes suivants :



Gestionnaire de Compétition



Directeur de la Compétition



Responsable des Juges



Délégué Fédéral


Afin de garantir la protection de l'intégrité physique et psychologique des pratiquants et en accord avec la charte d'éthique et de déontologie et les valeurs et chartes de la Fédération Française de Gymnastique, le directeur de la compétition et le responsable du jury peuvent interdire à un/une gymnaste de présenter un élément ou un mouvement non maîtrisé et évalué comme étant dangereux.



RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES GYMNASTES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGYM AÉROBIC.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

| OBJET | OBLIGATION | MANQUEMENT | SANCTION |
|--------------------|--|---|--|
| LICENCE | » être licencié pour la saison en cours | » fausse déclaration   | » amende de 300 euros et disqualification du gymnaste   |
| | » être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo | » absence de licence ou licence sans photo   » fausse présentation | » pénalité de 1 point en département, 2 points en inter-département ou région, 3 points en région ou regroupement, 4 points en inter-région, 5 points en finale nationale  » disqualification du gymnaste ou de la formation et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition  |
| CERTIFICAT MÉDICAL | » pour certaines catégories, un certificat médical doit être fourni (cf. page 27) | » absence de certificat médical  | » pas d'engagement ou pas de participation   |
| DISCIPLINE | » suivre les recommandations de la direction du concours » attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition | » indiscipline caractérisée lors de la présentation  | » 1 ^{ère} remarque : avertissement  » 2 ^{ème} remarque : disqualification immédiate par le responsable du déroulement et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition  |
| | | » retard motivé à l'arrivée  | » à disposition du directeur de compétition  |
| | | » retard non motivé à l'arrivée  | » non-participation  |
| | » respect des installations sur les plateaux d'entraînement et de compétition | » comportement irrespectueux  » utilisation abusive de la magnésie  » non-respect des emplacements réservés aux effets personnels | » 1 ^{ère} remarque : avertissement  » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de la formation ou du gymnaste en individuel  |
| MUSIQUE | » ne pas utiliser d'appareils électroniques smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition | » non-respect   | |
| | | » musique non fournie à la date indiquée  » demande de modification après la date indiquée | » -0.5 pt sur le total de la formation ou du gymnaste  |
| TENUE | » la tenue doit être conforme à la réglementation nationale ou internationale » tenue de club sans identification du pôle, du centre d'entraînement ou d'une nation, y compris la France (pas de nom de pays, pas de sigle, pas de logo et de drapeau) sauf pour les membres de l'équipe de France » dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical | » tenue de compétition non réglementaire (cf. page 36)  | » -0.20 pt pour le gymnaste ou la formation  » -0.20 pt sur le score total par erreur reconnue  |
| PALMARÈS | » les gymnastes doivent assister au palmarès en tenue de compétition ou en survêtement complet du club (haut et bas) » synchro : tenue identique pour tous les gymnastes | » absence ou tenue incorrecte  | » disqualification (sauf si l'absence a été autorisée à l'avance par la direction de la compétition)  |
| PUBLICITÉ | » voir page 24 de la brochure | » non conforme  | » après avertissement, publicité cachée  |



RÈGLEMENTATION A L'ADRESSE DES ENTRAÎNEURS

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGYM AÉROBIC.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

| OBJET | OBLIGATION | MANQUEMENT | SANCTION |
|---|--|---|---|
| LICENCE | » être licencié pour la saison en cours | » fausse déclaration | » amende de 300 euros et exclusion de l'entraîneur |
| | » être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo | » absence de licence ou licence sans photo » fausse présentation | » amende 50 euros » exclusion de l'entraîneur et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition |
| DISCIPLINE POUR LES ENTRAÎNEURS | » attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition | » remarques verbales ou faits et gestes déplacés » attitude incorrecte | » -1 pt sur le total de la formation ou du gymnaste » traduction devant la commission de discipline compétente selon le niveau de la compétition |
| | » déclarer forfait auprès du gestionnaire de compétition | » forfait non signalé | » amende : • Formation : 200 euros • Individuel : 30 euros » application de la sanction concernant l'absence de juge |
| | » respecter la composition de la formation | » infraction | » formation disqualifiée » entraîneur exclu de la compétition |
| | » respecter les horaires et assurer la discipline des gymnastes | » non-respect | » 1 ^{ère} remarque : avertissement |
| | » ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition | » non-respect | » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de la formation ou du gymnaste en individuel |
| | » survêtement complet ou pantalon de survêtement et tee-shirt/polo de sport » exigence de tenue sportive (y compris les chaussures) et décente (pas de short, de débardeur, de pantacourt, ni de claquettes) » tenue représentant une nation non autorisée (y compris la France) » dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical | » tenue vestimentaire non réglementaire | » changement de tenue sinon exclusion du plateau de compétition |
| PRÉSENCE EN SALLES D'ÉCHAUFFEMENT ET DE COMPÉTITION | » 1 entraîneur pour 1 gymnaste ; 2 entraîneurs au maximum pour 2 gymnastes et plus par club » 2 personnes maximum (entraîneur, athlète ou personnel médical) sont autorisées à suivre le ou les athlètes dans les zones de pré-compétition (zone d'attente) et post-compétition (kiss & cry). Survêtement obligatoire (facultatif pour le personnel médical) » les entraîneurs et les compétiteurs sont autorisés à pénétrer dans l'aire d'attente UNIQUEMENT à l'appel du speaker ou d'un officiel » les entraîneurs peuvent rester dans l'aire d'attente durant le passage des compétiteurs, à condition d'avoir une attitude correcte avant, pendant et après l'exercice (pas de manifestations verbales et physiques exagérées) » les entraîneurs et les athlètes ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'aire de jugement | » non-respect | » 1 ^{ère} remarque : avertissement » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total individuel de chacun des gymnastes ou de la formation » l'entraîneur supplémentaire est exclu » disqualification du compétiteur par le juge arbitre » avertissement, puis exclusion de l'entraîneur de la zone de pré-compétition ou de post compétition |
| | | | » déclasser le compétiteur par le juge arbitre |
| | | | |
| PUBLICITÉ | » voir page 24 de la brochure | » non conforme | » après avertissement, publicité cachée |

Les réclamations avec vidéo ne sont pas acceptées.



RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES JUGES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym AÉROBIC.

| OBJET | OBLIGATION | MANQUEMENT | SANCTION |
|--|--|--|--|
| LICENCE | » être licencié pour la saison en cours | » fausse déclaration | » amende de 300 euros et exclusion du juge DF |
| | » être en possession de sa licence (attestation ou e-licence avec la photo) et de son carnet de juge | » absence de licence ou de carnet de juge ou licence sans photo | » amende 50 euros » si impossibilité de prouver sa qualification n'est pas autorisé à juger DF |
| | | » fausse présentation | » exclusion du juge et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF |
| NIVEAU | » être du niveau requis en fonction de la compétition / catégorie » être recyclé | » niveau incorrect » juge non recyclé | » n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent |
| ENGAGEMENT DES JUGES | » Engagement nominatif via EngaGym | » Juge non engagé pour la date limite | » Juge non identifié dans ScoreGym » Carnet de juge en ligne non complété à l'issue de la compétition |
| ENGAGEMENT POUR LES FINALES NATIONALES | » engagement obligatoire d'un juge licencié dans le club dès lors qu'un juge est exigé pour la compétition » un club a toutefois la possibilité d'engager un juge licencié dans un autre club sous réserve de l'accord de son Président et du responsable national des juges fédéraux | » engagement d'un juge d'un autre club sans accord de son Président et du responsable national des juges | » le juge n'est pas autorisé à juger et est considéré comme étant absent |
| RJ * DISCIPLINE POUR LES JUGES | » officier lors de la compétition | » absence du juge du club | » amende de 305 euros sinon la formation ou l'individuel ne concourt pas (sauf événement exceptionnel) DF » pour les finales nationales, amende de 305 euros par formation ou et par jour de compétition pour les individuels, sinon la formation et/ou l'individuel ne concourt pas (sauf événement exceptionnel) |
| | | » absence du juge convoqué | » indemnité non attribuée et exclusion du jury pour toutes les finales nationales pendant 1 an dès l'infraction commise |
| | » présence à la réunion des juges, y compris quand une réunion est réalisée en distanciel | » absence injustifiée ou retard injustifié | » ne juge pas |
| | » ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition | » non-respect | » 1 ^{ère} remarque : avertissement » 2 ^{ème} remarque : exclusion du jury |
| TENUE VESTIMENTAIRE | » <u>femme</u> : tailleur, jupe ou pantalon bleu marine ou noir, chemise blanche » <u>homme</u> : Veste bleu marine ou noire, pantalon gris, chemise claire, cravate » dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical | » tenue vestimentaire non réglementaire | » n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent |

* Le responsable des juges est l'autorité décisionnelle compétente pour tout ce qui relève du jury et du jugement. Le délégué fédéral intervient en complément pour l'application de certaines sanctions, en particulier les amendes.



TENUES

| | | FÉDÉRALE B | | FÉDÉRALE A | | NATIONALE B, NATIONALE A, ÉLITE | | NATIONALE HILO/STEP | |
|-------------------|--|---|---|---|---|---|---|---------------------|--------|
| | | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes |
| CHAUSSURES | Chaussures de sport Chaussons Rythmiques | Type training ou aérobic Couleur identique | | Type training ou aérobic Couleur blanche | | Type training ou aérobic Couleur blanche | | | |
| CHAUSSETTES | Obligatoires | Blanches visibles | | Blanches visibles | | Blanches visibles | | | |
| CHEVEUX | Attachés près de la tête | Attachés près de la tête | | Attachés près de la tête | | Attachés près de la tête | | | |
| MAQUILLAGE | Modéré | Modéré | | Modéré | | Modéré | | | |
| HAUT | Tenue sportive identique | Tee shirt moulant Brassière courte ou longue | Tee shirt moulant Débardeur Léotard | | Tee shirt moulant Débardeur Léotard | Tee shirt moulant Brassière courte ou longue | Tee shirt moulant Débardeur Léotard | | |
| MANCHES | | Non obligatoires Manches longues terminées aux poignets Tissu transparent autorisé | Manches longues interdites | Non obligatoires Manches longues terminées aux poignets Tissu transparent autorisé | Manches longues interdites | Non obligatoires Manches longues terminées aux poignets Tissu transparent autorisé | | | |
| BAS | | Pantalon type fitness Corsaire Legging Cuissard Short | | | Short de longueur comprise entre le haut du genou et mi-cuisse | Pantalon type fitness Corsaire Legging Cuissard Short | | | |
| ENSEMBLE | | Justaucorps* Académique* | | Justaucorps* Académique* | | Académique* | | | |
| COLLANT | Non obligatoire | Couleur chair Non obligatoire | | Couleur chair Obligatoire (sauf NB 10-11) | | | | | |
| COULEUR | Différente autorisée | Différente autorisée | Différente autorisée | Différente autorisée | Différente autorisée | Différente autorisée | Différente autorisée | | |
| SEQUINS STRASS | Autorisés | Autorisés | Interdits | Autorisés | Interdits | Autorisés | Interdits | | |

* Ouvertures interdites, échancre du haut du dos maximale au dessus des omoplates, échancre du haut de la jambe maximale à la crête iliaque

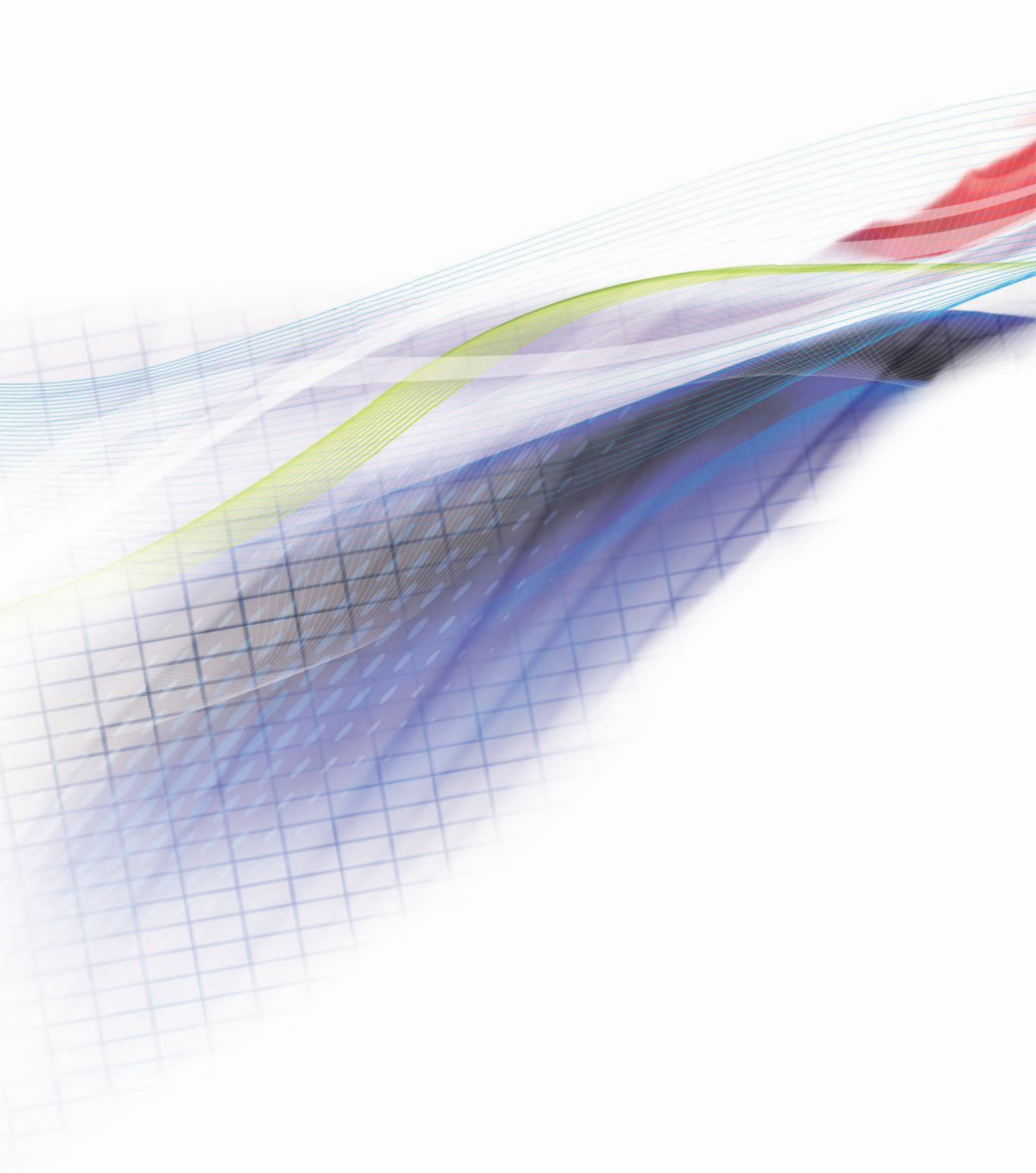
** Ouvertures interdites

ATTENTION : tissus transparents doublés en dessous de la poitrine et/ou des omoplates

L'aspect visuel doit suggérer et non recopier la réalité. Les reproductions identiques de vêtements (gilets, cravate, tablier...) et d'animaux sont interdits, sauf en Nationale Hilo et Nationale Step.

Tenue vestimentaire incorrecte :

- Non-respect du tableau et des remarques ci-dessus
- Port de bijoux autres qu'une alliance ou des clous d'oreille
- Cheveux non attachés proches de la tête



**ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT.**